

BASE SMIC MAI 2023

Grille tarifaire au 1 ^{er} mai 2023	
Activités	€/h/salarié
Ménage régulier	21,90 €
Ménage ponctuel <i>Vitrierie, intervention après déménagement/travaux, logements insalubres**,...</i>	26,60 €
Jardinage classique <i>Entretien courant taille, tonte,...</i>	22,25 €
Jardinage spécifique <i>Pelle, création, petite maçonnerie décorative, dessouchage...</i>	23,75 €
Manutention - Aide déménagement*	23,75 €
Homme toutes mains 2h	22,65 €
Travaux de second œuvre*	23,15 €

Devis gratuit sur simple demande et obligatoire pour toute prestation de plus de 100€/mois

**Nous étudions toutes vos demandes de prestations
Contactez-nous pour en discuter !**

Frais annexes	
Frais de gestion annuels 2023 (valables 12 mois)	17,00 €
Frais d'équipements sanitaires	0,10€ / jour / salarié
Majoration paiement CESU	50 cts / heure

Les équipements sanitaires COVID-19 ne sont facturés que si le client exige le port du masque lors de l'intervention.

Majorations	
Heures supplémentaires de la 36 ^{ème} à la 43 ^{ème}	25%
Heures supplémentaires de la 44 ^{ème} à la 48 ^{ème}	50%
Heures de nuit (travail de 21h à 6h)	25%
**Majoration insalubrité	20% (soit 31,90 €/h)
Heures du dimanche	Selon convention collective
Pénalité d'annulation dans un délais de moins de 24h	10% du montant prévu dans la limite de 150€/salarié

Avantages fiscaux*
*Certaines prestations réalisées chez les particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôts dans le cadre des Services Aux Personnes (SAP) selon la loi des finances et les décrets en vigueur. Les prestations marquées d'un astérisque ne sont pas éligibles.

Rappels
Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le client est responsable de la sécurité des salarié.e.s et leur fournit les EPI pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.
Durée minimale facturée par intervention : 2 heures